

Montreuil, le 11 janvier 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Investissements d'avenir : 30 millions d'euros de plus pour moderniser les outils d'abattage/découpe, délais supplémentaires pour les initiatives innovantes

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été mis en place en 2010 pour permettre à la France d'accroître sa compétitivité en soutenant l'investissement et l'innovation des entreprises et en accélérant l'adaptation des secteurs d'activité aux mutations économiques et à la concurrence internationale.

Ce dispositif interministériel est piloté par le Commissariat général à l'Investissement (CGI).

En 2014, les pouvoirs publics ont décidé de dédier une action du PIA aux secteurs agricoles et agroalimentaires, centrée sur la reconquête de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire français. C'est ainsi qu'est né le P3A (projets agricoles et agroalimentaires d'avenir), doté de 120 millions d'euros sur 3 ans (2015-2017). Le CGI a désigné FranceAgriMer comme opérateur de cette action.

Deux arrêtés du premier Ministre publiés récemment* entérinent la modification des cahiers des charges de l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe » et du concours « initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » dans le cadre des projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A).

Soutien supplémentaire en faveur des abattoirs et des outils de découpe

50 M€ sont désormais consacrés à l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe », soit 30 M€ supplémentaires issus du programme d'Investissements d'Avenir qui s'ajoutent à l'enveloppe initiale de 20 M€, comme décidé dans le cadre du Plan de Soutien à l'élevage annoncé le 22 juillet 2015 et complété le 3 septembre dernier. Le gouvernement est en effet pleinement conscient de la nécessité d'amplifier la stratégie d'innovation des opérateurs du maillon abattage-découpe qui participe de la nécessaire reconquête de la compétitivité des filières animales.

En 2015, 4 dossiers ont été sélectionnés :

Secteur viande bovine :

- SAS Elivia (Groupe Terrena) - Pays de La Loire - Projet : refonte industrielle du site du Lion d'Angers et automatisation des process. Aide : 3 M€.
- SAS Puigrenier – Auvergne – Projet : mise au point d'une gamme de viandes bovines affinées en collaboration avec un centre technique agroindustriel. Aide = 0,7 M€.

Secteur volailles

- Société CELVIA (Groupe LDC) - Bretagne – Projet : automatisation et augmentation de la capacité d'abattage et de découpe de poulets lourds. Aide = 3 M€.
- Société Volaille Rémi Ramon et Sofral – Pays de La Loire – Projet : automatisation des chaînes d'abattage découpe et de fabrication de produits élaborés. Aide = 2,35 M€

En savoir plus sur cet appel à projet « reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe », <http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/P3A-Reconquete-de-la-competitivite-des-outils-d-abattage-et-de-decoupe>

Consulter le cahier des charges modifié :

http://www.franceagrimer.fr/index.php/content/download/41770/389994/file/AAP%20RCAD_modifié.pdf

* Arrêté du 15 décembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges modifié « Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe » (JORF du 24 décembre 2015) et arrêté du 16 décembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges modifié « Innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires » (JORF du 3 janvier 2016).

Succès du concours « Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » : date de clôture repoussée au 6 janvier 2017

L'appel à projet sur les « initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » est un concours à l'innovation. Il vise à susciter et à soutenir des industriels du secteur agricole et agroalimentaire, porteurs de projets au stade amont de leur développement.

En 2015, 10 premiers dossiers ont été sélectionnés sur 29 candidatures déposées.

Voir Communiqué de presse du 15 décembre 2015

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/41509/387627/file/2015%2012%2014%20CP%20FranceAgriMer-%20P3A.pdf>.

Au vu de la montée en puissance des dépôts de dossiers, la date de clôture de l'appel à projet a été repoussée au 6 janvier 2017 avec un prochain relevé des candidatures le 29 janvier 2016 pour une nouvelle vague d'instruction.

FranceAgriMer effectuera 5 relevés des dossiers en 2016 sur le e-service dédié au dépôt des projets au lieu de 2 en 2015.

En savoir plus sur l'appel à projet « Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire » :

<http://www.franceagrimer.fr/Investissements-d-Avenir/IAA/Aides/Programme-agricoles-et-agroalimentaires-d-avenir-P3A/P3A-Innovation-et-competitivite-des-filieres-agricoles-et-agroalimentaires>

Consulter le cahier des charges :

http://www.franceagrimer.fr/content/download/41774/390042/file/AAP_2I2A_modifié.pdf

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr